

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2015
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne

Passage Colbert :

La rampe mise en place entre la rue des chandelles et la place des oliviers est rouillée à de nombreux endroits.

Réponse :

La rampe a été réparée et remise en peinture début septembre.

Quai Saint-Martin :

Les travaux prévus pour faire fonctionner la petite fontaine en circuit fermé sont-ils toujours programmés ?

Réponse :

La fontaine sera remise en état de fonctionnement en début d'année 2016.

Avenue de la jetée :

Penser à la réfection du trottoir à hauteur du n°4.

Réponse :

L'opération de la réfection du trottoir sera programmée en fin d'année 2015.

Avenue des sergents, au droit de l'impasse du cabestan – parking des Cévennes :

Réalisation de la surélévation du passage pour piétons, déjà demandée l'an dernier.

Réponse :

Avant d'envisager la réalisation d'un dispositif de ralentissement la règle applicable en la matière consiste à l'exécution d'un comptage routier. En fonction des résultats obtenus nous envisagerons un tel dispositif. Nous vous tiendrons informé.

Avenue de la jetée :

La possibilité d'autres ralentisseurs est à étudier de la station AGIP au vieux port, en particulier sur l'avenue de la jetée à cause des excès de vitesse.

Réponse :

La réalisation du comptage sera réalisée courant octobre afin d'étudier l'éventuelle mise en place de nouveaux ralentisseurs.

Parc Lano :

Il a été mal entretenu, son aire de jeux en particulier. Paradoxe : il est interdit de s'y baigner, mais avec le « Jump Base », les joueurs glissent et tombent dans le lac !!!

Réponse :

La mise en place de poubelles a été effectuée début septembre sur les allées perpendiculaires à l'avenue des Lavandières.

Parc Lano :

Au même endroit, le cheminement des deux petits ponts a été refait, mais les garde-corps sont à revoir.

Réponse :

Le changement des mains courantes doit être effectué fin septembre 2015.

Roquille :

Un enrochement pour protéger les dunes et les espaces verts de la Roquille, côté du chenal de port Ambonne nous avait été promis, rien n'a été fait, avec pour résultat, un afflux encore plus considérable cet été d'automobilistes fuyant le stationnement payant et ne respectant rien. Là encore, les services de secours n'auraient pu intervenir, si la nécessité s'en était fait sentir.

Réponse :

Les travaux seront réalisés avant le 14 octobre.

Impasse du cabestan :

Réfection partielle de la chaussée autour du jeu de boules.

Réponse :

Les nids de poule vont être repris par la régie municipale, l'impasse du Cabestan devrait être inscrit dans le programme de réfection de voirie courant 2016.

Allée des Phocéens :

Est-il possible d'installer autre chose que des ganivelles trop fragiles pour sécuriser les falaises ? Mettre des gros rochers au-dessus du parking menant à l'allée des Phocéens pour interdire le stationnement sur les pelouses.

Réponse :

Le matériel défectueux sera remplacé avant la saison prochaine. Pour l'instant rien n'est envisagé pour remplacer ces ganivelles.

Promenade entre le camping de la Clape et le poste :

L'état de la promenade entre le camping de la Clape et le poste de secours est chaque saison plus mauvais.

Réponse :

La reprise partielle sera effectuée en début d'année 2016.

Impasse Jupiter :

Courrier de la part de Monsieur ROMUALD demandant que la chaussée de l'impasse Jupiter soit reprise.

Réponse :

La reprise partielle et le traitement des racines devrait être effectués dès le retour de la déclaration de commencement des travaux.

Hygiène – propreté :

Quartier du Môle :

Le quartier du Môle est chaque année un peu plus sale et dégradé. La rue des chaînes est devenue une véritable déchèterie, Madame Guilhou et M. le maire sont parfaitement informés. Puisqu'aucune solution n'a été trouvée à ce jour, pourquoi ne pas construire un « réduit » comme cela a été fait sur le parking du « Sablotel » où les gens pourraient déposer leurs cartons, déchets, meubles, matelas... Le Cap a été très sale dans son ensemble, la place Racine en particulier, les pelouses et les fossés étaient jonchées de canettes, papiers, cageots, bouteilles en plastique, pneus hors d'usage...

Réponse :

La propreté du quartier du Môle s'est nettement améliorée. Madame Guilhou a reçu des courriers d'administrés le lui signalant. Beaucoup d'évolutions devant le Sablotel avec la création d'un cache pour le stockage des cartons pour la collecte.

Rue des Chaînes :

Cette rue est devenue une véritable déchetterie. Pouvez-vous construire un « réduit » comme cela a été fait sur le parking du Sablotel où les gens pourraient déposer leurs cartons, déchets, meubles, matelas...

Réponse :

En ce qui concerne la rue des Chaînes, une réunion de travail de terrain est programmée avec les élus et les techniciens de la ville. L'objectif est encore une fois de revoir, le stationnement car le véhicule de collecte rencontre des difficultés pour accéder et surtout pour retourner au fond de la rue. Ensuite il est prévu de mettre en place un cache identique à celui du Môle pour le stockage des cartons des professionnels. La brigade Environnement est informée et patrouille régulièrement en vue de verbalisation. La réalisation d'un réduit à l'identique de celui du parking du « Sablotel » devrait être effectuée en début d'année 2016.

Rue de l'Astrolabe :

Le bout de la rue de l'astrolabe est sale, des barrières y traînent depuis plus d'un an.

Réponse :

Les barrières ont été ramassées début septembre.

Héliopolis :

Problème des poubelles qui stagnent toute la journée à l'angle d'Héliopolis. Des détritiques en tous genres sont « balancés » aussi bien par les particuliers que par les commerçants. Il est urgent pour la bonne image du village fréquenté par les représentants de très nombreux pays, et pour des règles élémentaires d'hygiène, de prévoir les structures indispensables au règlement de ce problème. Un morceau de terrain inutilisé jouxtant cet emplacement pourrait permettre de les stocker en sous-terrain.

Réponse :

Boulevard des Matelots à l'angle de la résidence Héliopolis FGH, le SICTOM a connaissance de ce point de collecte qui pose de nombreux problèmes. La rue qui mène au Glamour est privée donc le camion de collecte doit collecter impérativement à cet endroit. Le problème est lié à l'incivisme des professionnels qui laissent en permanence leur container à demeure. Un travail de concertation entre les différents acteurs du village naturiste, les élus et les techniciens de la ville est prévu afin que le problème soit réglé pour la saison à venir. Le bout de terrain dont on fait référence dans le rapport pourrait être un bon lieu de stockage sauf que les propriétaires ne veulent pas le céder.

Village naturiste :

Pendant l'été 2015, les naturistes ont connu un épisode concernant l'évacuation des eaux usées. Une plaque d'égout s'est soulevée et les eaux usées chargées d'excréments se sont répandues et ont rejoint le réseau d'eaux pluviales. Le réseau est saturé, « assainissement 34 » et « Lyonnaise des eaux » ont été impuissants. A l'origine les équipements existants n'ont pas été prévus pour les nombreuses extensions qui ont été faites ces dernières années (Natureva, Jardins d'Eden, Jardins de Babylone, Glamour, Tantra, Riad, hôtel O'Zin...).

Réponse :

Le poste de refoulement qui est tombé en panne a été rapidement remis en service par les équipes de « Suez ». Le nettoyage du pluvial a été effectué dans la foulée.

Les distributeurs de sacs « canicrotte » sont souvent vides.

Réponse :

La surveillance des distributeurs est effectuée régulièrement. L'incivilité de certaines personnes est responsable de certains manques.

SICTOM :

Avenue de sergents :

Devant l'immeuble « la baleine rose », un container hors d'usage est sur le trottoir depuis plus d'un mois.

Réponse :

Le bac qui se situe devant la résidence La Baleine Rose est un bac volé qui appartient à la résidence Les Héliades qui se situe rue du Chevalier d'Alphonse. Le bac a été retiré par les services du SICTOM.

Village naturiste :

Internet :

Le problème a déjà été évoqué, un budget de 1 692 402 € a été voté le 28/10/2013 par l'agglomération pour le développement de la fibre optique. Les naturistes souhaitent pouvoir en bénéficier.

Réponse :

Le réseau de fibre optique de la CAHM a pour première vocation de desservir les professionnels du territoire. Toutefois, les particuliers peuvent être raccordés par des opérateurs privés. Aussi, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes désireuses d'être raccordé afin d'évaluer l'opportunité d'un tel déploiement.

ESPACES VERTS :

Impasse du Cabestan :

Voir l'état d'un des platanes récemment planté autour du jeu de boules, impasse du cabestan.

Réponse :

Un platane est mort celui-ci sera remplacé avant la fin de l'année.

Rue de l'astrolabe :

Prévoir l'élagage des platanes du jeu de boules de la rue de l'astrolabe à cause des étourneaux et de la proximité du feuillage qui prive les riverains de lumière.

Réponse :

L'entretien du parc Espace vert est fait en début de saison par le service.

Avenue de Cassiopée :

Remplacer les catalpas morts cet été avenue de Cassiopée.

Réponse :

Le remplacement du Catalpas avenue du Cassiopée est prévu, nous sommes dans l'attente du bon de commande.

Certains passages piétons sont dangereux car ceux qui les empruntent, à pied ou à vélo, sont parfois invisibles des automobilistes, et vice-versa, en raison des haies plus ou moins hautes qui bordent les artères où ils sont implantés. C'est le cas notamment :

Avenue de Belle Isle (dans les deux sens) ;

Avenue des contrebandiers (côté descente vers les tennis, à proximité du rond-point du Bouteillou).
Avenue du Bagnas, face à la résidence de la bergerie, à hauteur du vendeur de fruits et légumes, là, à droite en allant vers le village naturiste, le passage protégé est annoncé par un panneau qui se trouve trop près dudit passage et obstrue la visibilité.

Un peu plus loin, en allant dans la même direction, les gens traversent à vélo en plein virage pour aller vers le Bagnas.

Réponse :

La taille des haies est faite régulièrement (environ 4 fois par an) mais une attention particulière sera amenée sur les sorties de voie et intersections.

SODEAL

Quai du Capelet :

Un banc situé entre l'abbaye du Cap et les Héliades a été enlevé à Pâques pour être nettoyé et réparé, il n'a pas été remis en place à ce jour, mais il reste l'infrastructure d'ancrage qui est potentiellement dangereuse.

Réponse :

Il sera remplacé après la suppression de l'infrastructure actuelle.

Le revêtement de ce même quai a besoin d'être revu.

Réponse :

Au même titre que les 6 km de quais une programmation de réparations est faite pour exécution sur le premier trimestre (sauf bien sûr, constat d'un désordre flagrant et urgent).

La réouverture des quais à 6h00 du matin entraîne des nuisances sonores pour les riverains, une ouverture plus tardive serait appréciée.

Réponse :

La réouverture des quais sera étudiée en même temps que la « stratégie sécurité » de ce secteur sensible (surveillance renforcée par la présence d'un maître-chien).

Où sont passés les lasers installés pour la requalification du port ? Pourquoi a t'on été privés du spectacle magnifique qu'ils offraient ?

Réponse :

Les lasers du centre port ont été mis en place par l'Office du Tourisme, il n'a pas été envisagé de les remettre en place après la rénovation du centre port, l'exploitation de ce dispositif n'a du reste pas pu être pleinement optimisée du fait des réticences des riverains du port à voir des animations.

Divers

Parkings payants :

La demi-heure de gratuité est insuffisante, les commerçants et les usagers sont pénalisés. Au cours de l'été, le stationnement interdit et, ou, anarchique s'est développé, il paraît nécessaire de rétablir l'heure de gratuité comme auparavant.

Réponse :

Cette année nous avons appliqué la loi Hamon « pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée une tarification de quinze minutes au plus ». De ce fait, la gratuité n'est que d'une demi-heure, ce qui ramène 1 heure et quart de stationnement à 1€50 au lieu de 2€ auparavant.

Le bilan et les statistiques de fréquentation sont positifs et les détails seront donnés comme chaque année lors des comités de pilotage.

Aux abords de la plage Richelieu, le stationnement sauvage a augmenté pour éviter de payer. Le fonctionnement des bornes de paiement a souvent été en panne, pas de ticket à l'entrée, ticket illisible, et donc des queues de mécontents.

Réponse :

Le parking Richelieu, mis en paiement cette année mi-juillet, a eu effectivement quelques anomalies dues au rodage du système et un effort sera fait l'année prochaine concernant la signalisation pour éviter que certains, ne souhaitant pas utiliser un parking payant, ne s'y engagent.

CQ :

- pourquoi ne pas prévoir un tarif journalier pour les parkings des plages ? Les personnes qui viennent le matin pour partir déjeuner et reviennent l'après-midi, paient 2 fois.

- les bornes de paiement pour le stationnement de la promenade dysfonctionnent.

Grande roue :

Elle a attiré une faune peu fréquentable, faute d'un nombre suffisant de toilettes, les gens allaient uriner dans les résidences voisines. L'île des loisirs est faite pour ce genre de clientèle, pas le centre port.

Le propriétaire de cette installation s'est-il acquitté des droits habituels et quels sont leur montant ?

Réponse :

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue afin d'autoriser l'implantation de la grande roue du 15 juin au 15 Octobre, pour une redevance mensuelle de 3 500 € soit un total de 14 000 €. De plus, sur l'esplanade Pierre Racine (à côté de la grande roue) et sur le parking Alsace Lorraine (face à la grande roue) il y existe des toilettes publiques.

Golf :

De nombreux amateurs agathois de ce sport demandent à ce que soit étudiée la possibilité d'un abonnement annuel 9 trous, tel qu'il existait précédemment avec le parcours compact. Pour l'abonnement annuel 18 trous, demande d'une option excluant les mois de juillet et d'août. Un tarif privilégié pourrait être offert aux résidents permanents de la commune d'Agde, du fait qu'ils sont assujettis aux taxes foncières et d'habitation. Aujourd'hui, la différence entre résidents permanents et non permanents est infime, elle devrait être de l'ordre 25 à 30 %.

Réponse :

Par le passé le golf disposait d'un parcours compact et depuis l'extension le golf dispose de 27 trous, il n'est pas possible de proposer un abonnement 9 trous quand les parcours sont identiques.

Certains souhaitent exclure les mois de juillet et août, d'autres souhaitent uniquement les mois de juillet et août, certains souhaitent hors weekend, 6 mois d'hiver ou 6 mois d'été ...malheureusement le golf à la carte n'existe pas ! Il y a quelques années les joueurs non-résidents payaient des tarifs moins élevés que les résidents, nous avons inversé la tendance afin que les résidents payent moins cher.

Pour information, le golf de la grande motte qui est géré par la mairie propose un tarif de 1950 €, alors que nous sommes à 1600 € pour les résidents.

Nous avons le meilleur rapport qualité/prix de la région, le maintien de notre politique tarifaire est le garant de notre bonne santé financière.

Mégots :

Ne serait-il pas possible d'envisager des plages non-fumeurs ? Ou pour le moins de fournir, à l'entrée de la plage, des gobelets ou autres contenants permettant aux fumeurs de stocker leurs mégots et de les jeter en partant plutôt que de les enfouir dans le sable...leur destruction polluante demandant de très nombreuses années.

Réponse :

Une proposition de « plage test sans mégots » sera faite aux élus pour arbitrage .La fourniture de cendriers de plage représente un coût très élevé pour la collectivité, cette dépense n'est pas prévu à ce jour au budget.

Chiens sur la plage :

Est-il possible de faire respecter, en particulier sur les plages naturistes, les panneaux « plage interdite aux chiens », alors que de plus en plus de gens se permettent de promener et de faire baigner leurs animaux, gros et petits, avec les conséquences induites (tiques, déjections...) là où les enfants jouent. Les nageurs-sauveteurs des CRS et des Sapeurs-Pompiers pourraient ponctuellement faire respecter ces interdictions.

Réponse :

Les maîtres-nageurs sauveteurs n'ont pas de pouvoir de police.

Barrière à l'entrée du village naturiste :

Les commerçants se plaignent d'avoir perdu la clientèle des résidences « textiles » avoisinantes. Est-il possible d'aménager les horaires et de fermer cette barrière uniquement la nuit ?

Réponse :

La mise en place du contrôle d'accès au Village naturiste à l'année est approuvée par l'association des commerçants et un bon nombre de copropriétaires. En effet, cette mesure a permis une importante diminution de délinquance (cambriolages, agressions,...) dans le village. Fermer l'accès uniquement la nuit ne nous permettrait pas d'avoir les mêmes résultats.

Vieux port :

Peut-on prévoir un nouveau plan de circulation et de stationnement sur le vieux port ? Certains jours, cet été, en raison de l'anarchie qui régnait, les véhicules de secours n'auraient pas pu intervenir en cas de besoin.

Réponse :

Une modification de la circulation a été envisagée afin de diriger les véhicules en direction du parking Richelieu directement par l'avenue de la Jetée. Une consultation a été faite auprès des riverains et il en ressort qu'une grosse majorité souhaite conserver le sens actuel de circulation. Des consignes ont été données aux services de la police municipale afin que les règles en vigueur soient respectées.

RAPPEL (rue des Gallos Romains) :

A votre demande lors de la dernière réunion, les riverains de la rue des Gallo Romains ont été consultés pour un éventuel changement de circulation sur cette rue. Dans un premier temps seuls 13% des personnes consultées ont répondu. Il avait été convenu d'attendre la fin de saison 2015 pour voir si d'autres personnes se manifestaient, ce qui n'a pas été le cas. En conséquence 70% des personnes consultées s'étant prononcé pour conserver le sens actuel de circulation, aucune modification ne sera réalisée.

SATISFECITS :

- Un petit résultat encourageant pour l'enfouissement des ordures ménagères de l'avenue des sergents.
- Le quai Miquel a été bien entretenu par la SODEAL.
- L'entretien de la Roquille a été correct, les poubelles de plage placées au bon endroit et bien vidées.
- L'entrée de la Roquille améliorée.
- Le plagiste du Bounty a enfin respecté le règlement pour le stationnement de son véhicule.

SECURITE

Village naturiste :

Stationnement : été 2015, le désordre a été indicible, les conducteurs stationnaient leurs véhicules n'importe où, l'accès au village naturiste est réglementé, mais le stationnement y est anarchique.

Réponse :

De nombreux aménagements ont été réalisés pour interdire physiquement le stationnement des véhicules. Le flux des véhicules est géré par le service des entrées du village naturiste, véhicules qui sont rentrés avec des autorisations ou après paiement.

En cas de difficulté, c'est le service des entrées qui se charge de régler le problème (appel pour mise en fourrière,...)

Le Glamour : après-midi mousse, musique à fond.

Les jardins de Babylone : mercredi et vendredi après-midi, musique à fond.

Réponse :

On constate une diminution des plaintes téléphoniques/CSU. (96 contre 125 en 2014 soit une diminution de 23%)
10 appels concernent des interventions en journée.

Il est à noter que nous n'avons enregistré qu'une seule plainte en journée concernant les établissements (les Jardins de Babylone et les jardins d'Eden) qui posaient problème sur le créneau horaire 17/20 heures durant les deux dernières saisons.

D'une manière générale les agents font respecter la réglementation, appuyés par des mesures sonométriques.

CQ :

- Le son des véhicules faisant de la publicité pour les aires de loisirs est trop élevé.
- Place Saint Clair : les sorties de discothèques sont bruyantes.
- Accès pompiers à vérifier sur la Grande Conque.

Pour le « non-respect des lois et autres incivilités » :

Nous avons mis en place cette saison, une « brigade des quais » qui a travaillé 7j/7j de 10h00 à 21h30. Chaque jour, des dizaines de « torse nu » et cyclistes ont été refoulés des quais (Par contre, nous n'avons pas vu de motos !). Les alignements de terrasses ont été mieux respectés et les vendeurs ambulants interdits.

Au-delà de ces incivilités, nous devons aussi et surtout organiser des missions pour la sécurité, qui prennent du temps et des effectifs.

Concernant les problèmes de stationnements anarchiques :

- Comme chaque saison, la police municipale et nationale effectuent l'essentiel de leur verbalisation au Cap d'Agde.
- Cette saison, 3335 infractions verbalisées par la PM (et certainement autant par la PN).
- Nous mettons en place une brigade VTT chargée spécialement du stationnement en centre port.
- Nous avons eu une hausse de la verbalisation, notamment aux abords des nouveaux parkings payants.
- Concernant les camions stationnés aux abords de l'OMT, 2 ont été verbalisés durant la saison.
- De plus, chaque année, les Services techniques de la ville réalisent des aménagements afin d'éviter les stationnements anarchiques (exemples : abords du marché Gévaudan, avenue des sergents, ...).

GRANDS TRAVAUX

LAURENT DUBOIS - DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Eclairage de la rue de la Hune

Afin d'améliorer l'éclairage de la rue de la Hune, il va être procédé à la mise en place de l'éclairage dans l'axe de la rue comme cela a été fait dans le passé au niveau de l'allée de la Flânerie.

Le matériel installé sera du type lanterne à LED permettant une diminution de la consommation électrique tout en proposant un éclairage plus performant.

Les travaux seront réalisés avant la saison estivale.

Le coût de ces travaux, réalisés dans le cadre du PPP, s'élève à 22 128 € T.TC.

CQ :

- Pouvez-vous éclairer le porche aussi ?

-Allée de la Flânerie, des particuliers accroches des serviettes et divers objets sur les câbles d'éclairage.

Aménagement du Front de Mer du Village Naturiste

La Ville a engagé en accord avec les Services de l'Etat, Direction Départemental des Territoires et de la Mer, un projet de réaménagement et de réhabilitation du front de mer du Village Naturiste qui permettra à la collectivité d'obtenir la concession de cet espace pour une durée de 30 ans.

Il concerne le linéaire de Domaine Public Maritime non concédé à la commune, qui s'étend de la digue de Port Ambonne jusqu'à la rue des Néréides, en haut de plage.

L'aménagement envisagé concerne, tout d'abord, la réhabilitation de l'ensemble du cordon dunaire, par la mise en place de ganivelles et de plantations.

Sur la partie comprise entre l'axe du boulevard des Matelots et la digue de Port Ambonne, il sera procédé à la création d'une promenade en bois sur pieux, d'une esplanade en bois en remplacement des terrasses existantes des commerces et enfin à la mise en place d'équipements (éclairage, sanitaires, douches, poubelles, bancs, panneaux d'information).

Le montant global de ces travaux est estimé à 620 000 € HT répartis de la manière suivante :

- Réhabilitation du cordon dunaire : 50 000 € H.T
- Création de la promenade : 340 000 € H.T
- Création de l'esplanade : 190 000 € H.T
- Equipements : 40 000 € H.T.

Le dossier de demande de concession sera déposé courant 2016 pour une obtention de la concession à partir de 2017. L'ensemble de ces travaux feront l'objet d'un phasage.

Gestion de la forêt communale

La Ville a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de sa forêt communale.

A ce titre, l'ONF a établi un programme d'aménagement qui fixe sur une durée de 15 ans, période de 2015 à 2029, les orientations à engager pour concilier accueil du public et pérennité du massif notamment pour lutter contre le risque d'incendie et garantir le développement des arbres.

Le programme d'actions de gestion s'articule autour de deux axes :

- Coupes : réalisation de coupes d'éclaircies sur une superficie de 16,11 ha qui seront réalisées en 2016 ;
- Travaux sylvicoles pour lutter contre le risque d'incendie et pour permettre l'accueil du public.

Les actions envisagées pour l'accueil du public sont les suivantes :

- Mise en place de tables, de bancs et de poubelles,
- Implantation d'un parcours botanique,
- Implantation d'un circuit à thème,
- Implantation d'un parcours sportif,
- Implantation de panneaux d'information sur le rôle de la forêt,
- Implantation de panneaux provisoires lors de la réalisation des coupes.

Les montants estimés pour la réalisation de ces différents travaux s'élèvent à :

- Travaux sylvicoles : 160 300 € soit 10 687 €/an,
- Travaux d'infrastructures : 910 € soit 61 €/an,
- Travaux d'aménagement : 43 652 € soit 2 910 €/an.

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Point sur l'avancement du dossier suppression du passage à niveau

Ce passage à niveau se trouve sur la RD13 reliant Bessan à Agde.

Ce croisement est identifié depuis longtemps comme un point noir routier majeur du fait de :

- La gêne occasionnée par la fréquence des fermetures de ce système (environ toutes les 7 minutes) pour la circulation des véhicules.
- Le risque fort d'accident lié au croisement des circulations de trains et de véhicules.

Une étude a été initiée par RFF en partenariat avec la Ville d'Agde afin d'examiner les diverses possibilités d'effacement de ce passage à niveau.

Le principe retenu consiste à franchir ce croisement par **passage en souterrain** des véhicules circulant sur la RD13.

Une première estimation des travaux a été communiquée à hauteur de 12 M€ HT.

La SNCF finance le projet pour moitié. La ville, la CAHM, et le Conseil Général sont partenaires pour tiers pour le solde à financer **soit pour la Ville, un investissement de l'ordre de 17 % soit environ 2 M € HT.**

Suite à notre dernière réunion en juillet, SNCF s'est engagée à commencer l'Etude Préliminaire courant septembre. La commune a transmis au bureau d'études de la SNCF un profil type souhaité permettant le cheminement doux dans la trémie.

Le planning technique définitif des travaux ne sera remis qu'après la phase Avant-Projet AVP en début année 2017. Cependant la SNCF s'est engagée par courrier à tenir les délais validés d'un achèvement de travaux fin 2019 – Début 2020.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

FREDERIC TOOS – DIRECTEUR ARCHITECTURE & BATIMENTS

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde

Dans une volonté de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et suite au réaménagement en cours de l'actuel nœud routier du carrefour « bon accueil », la Ville souhaite aménager un équipement public marquant l'entrée du Cap d'Agde, en construisant un nouveau pôle d'attractivité touristique (casino et hôtel), administratif (services municipaux) et culturel (salle de spectacle, réunions et séminaires) mais également des bâtiments d'habitations et commerciaux tout en revoyant les zones de stationnements et les voies de liaisons sécurisées pour tous les modes de déplacement.

L'objectif est de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et de sécuriser les routes entrantes et sortantes afin d'offrir une forte visibilité sur l'urbanisation de la ville.

Ainsi repensé, ce nouvel espace sera le trait d'union avec l'ensemble des quartiers adjacents et particulièrement avec une perspective sur les nouvelles infrastructures du centre port.

Le programme de l'opération s'articule autour des fonctions de base suivantes :

- création d'un ensemble architectural d'une surface utile d'environ 6 000 m² comportant :
- un établissement de jeux, type casino
- une grande salle de conférences / spectacles
- un ensemble de salles de réunion pour des réunions, des séminaires ou des ateliers,
- un espace réceptif pour l'organisation de buffets et de repas
- un espace d'exposition / salon
- Projet d'aménagement paysager de la totalité du site, avec un mail d'environ 5 000 m².

La date de remise des esquisses est fixée au 27 novembre 2015.

La réalisation et la mise en service des ouvrages devront être effectives en octobre 2018.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M GUILHOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M RUIZ, M DUBOIS, M PALLARES, Madame La Commissaire NOUET.

Représentants du comité de quartier :

Présents : M BECAMEIL, Madame BELOTTI, M DELAGE, Madame DEVAUX, Madame DIASCORN, Madame GEOFFROY, Mme GUERIN, Madame GUILHEM, M LABROUSSE, M MILA, M MONNET, Madame PROST.

Absent excusé :

M CHOUVEL, M LINARI, Madame PERRET, M PIOT,